Hommage national à Samuel Paty

La Municipalité s'associe pleinement à l'hommage national rendu à Samuel Paty, professeur d'histoiregéographie sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Face à un tel acte de barbarie, nous devons être unis et défendre les valeurs de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Le 9 décembre 1905, l'Assemblée Nationale votait un texte qui allait devenir l'un des fondements de notre République, garantissant la liberté de conscience et le libre exercice de culte pour tous. La France devenait, dès lors, un état laïc.

La laïcité, qu'est-ce ? C'est la liberté d'avoir une opinion. C'est le principe qui autorise toutes les convictions, sous respect de l'ordre public.

Elle se fonde sur 3 principes et valeurs :

La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public ;

La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. De cette séparation découle la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers.

L'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de croyances ou de convictions.

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure, non seulement, le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, mais aussi d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit également le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses. La laïcité permet aussi l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

Ainsi, la loi du 9 décembre 1905 se veut être l'application scrupuleuse de notre devise «Liberté – Egalité – Fraternité». Elle instaure, en effet, la liberté religieuse et place chaque religion sur un même pied d'égalité.

Dans notre pays, la Nation confie à l'Ecole la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. A l'Ecole, la laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'Ecole comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions. Elle implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre tous les élèves et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Le 9 décembre 2011, les élus municipaux, les représentants de l'Education Nationale et du monde associatif, ainsi que les écoliers de Louise-Michel et Jean-Jaurès ont planté symboliquement un arbre en face de la maternelle L.-Michel. Depuis, l'Arbre de la Laïcité harnésien, qui s'est créé de profondes et solides racines, poursuit son développement.

Ce mercredi 21 octobre, la Municipalité et les représentants des cultes religieux ont tenu à rendre hommage à Samuel Paty, l'enseignant d'histoire-géo sauvagement assassiné dans les Yvelines, en apposant une bâche avec le mot «Laïcité» sur la façade de la mairie et en déposant une gerbe au pied de l'Arbre de la Laïcité.

